

Éditorial

La ville accessible

Charles Gaucher

Volume 19, numéro 3, décembre 2011

Milieus urbains, politiques municipales et personnes ayant des
incapacités
Urban Communities, Municipal Policies and People with Disabilities

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1086808ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1086808ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

ISSN

1499-5549 (imprimé)

2562-6574 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gaucher, C. (2011). Éditorial : la ville accessible. *Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change*, 19(3), 3–4. <https://doi.org/10.7202/1086808ar>

Tous droits réservés © Réseau International sur le Processus de Production du Handicap, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Éditorial

La ville accessible

La ville est passée, depuis les années 1970, d'un objet de fascination à un champ d'étude qui s'est structuré, du moins dans le monde francophone, autour d'une réflexion sur l'espace urbain, son aménagement, son sens pour ceux qui l'habitent. Lieu de misères bien particulières – ghettoïsation, gangstérisme de rue ou encore indifférence généralisée à la souffrance des autres – la ville est aussi véhicule d'espoir pour ceux qui s'intéressent aux questions liées au handicap. Plus particulièrement dans les pays occidentaux, la ville est devenue l'objet d'attentions qui monopolisent pratiquement tous les efforts faits pour mettre en place des mesures d'inclusion pour les personnes ayant des incapacités. Le numéro de *Développement humain, handicap et changement social* que nous vous présentons s'inscrit dans ces efforts tout en posant un regard critique sur la question de l'accessibilité et de l'effectivité des politiques élaborées dans les dernières années pour rendre l'espace urbain habitable par les personnes ayant des incapacités et garant de leur participation sociale.

En guise de mise en contexte, disons d'emblée que les villes apparaissent aujourd'hui tant comme des lieux d'innovations politiques que des espaces de luttes sociales. Les remises en question de l'État-providence et l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance ont fait en sorte de redéfinir les relations que les acteurs publics, parapublics, privés et communautaires entretiennent avec les institutions et le territoire municipale. En effet, le développement de partenariats intersectoriels, la négociation d'ententes de services, l'élaboration de projets de collaboration et la mise en place de coalitions contribuent à refonder, d'une part, les rôles et les responsabilités des acteurs qui cohabitent l'espace urbain et, d'autre part, les processus de politisation de certaines populations qui avaient, jusqu'alors, été mise à l'écart de la participation citoyenne locale. De tels change-

ments dans la gouvernance des villes ne sont pas sans conséquences pour les personnes ayant des incapacités et les organisations qui les représentent.

Le numéro thématique « Milieux urbains, politiques municipales et personnes ayant des incapacités » est composé de textes qui peuvent être regroupés autour de deux grands enjeux. Le premier renvoie à l'arrivée de nouveaux acteurs dans la planification, l'organisation et la dispensation des services municipaux qui peut influencer la qualité de l'accès et la disponibilité des mesures d'aménagement pour les personnes ayant des incapacités, incluant les personnes âgées en perte d'autonomie. Le texte de Dubé et Torrès illustre bien comment l'accessibilité des espaces publics est centrale pour ces derniers. Les décisions en matière de tourisme, d'aménagement du territoire, de transport, de loisirs, de déneigement, etc., que prennent ces nouveaux acteurs peuvent entraîner la création de nouveaux obstacles environnementaux à la participation sociale ou encore contribuer à leur réduction. Ces décisions se doivent d'être éclairées et en adéquation avec les besoins spécifiques des populations vivant avec des incapacités. L'article de Roque, Langevin, Chalghoumi et Ghorayeb propose en ce sens de définir la notion d'accessibilité universelle, alors que celui de Sims, Marshall, Summerskill, Case, Gyi et Davis offre des pistes pour déterminer le niveau d'accessibilité des produits, des services et des environnements municipaux. Broome, Worrall, Fleming, Boldy quant à eux donnent des pistes d'amélioration des transports publics à partir d'une évaluation des besoins spécifiques des personnes âgées, de sorte que la multiplicité des acteurs impliqués dans les services municipaux aient un point de référence rigoureux pour élaborer ces services. Parce qu'en définitive, plusieurs services municipaux sont essentiels aux conditions élémentaires de la réalisa-

tion des activités courantes et des rôles sociaux des personnes ayant des incapacités.

Le deuxième enjeu abordé par ce numéro thématique sur la ville, renvoie au fait que les personnes ayant des incapacités font dorénavant pleinement partie des décisions que prennent ces nouveaux acteurs de l'urbanisation. Leur engagement dans les mécanismes de gouvernance du territoire municipal nouvellement mis en place laisse présager une meilleure adéquation de la gestion et du traitement des enjeux relatifs à leur participation sociale. Cet engagement est par contre tributaire de conditions de possibilité qui peuvent varier selon le type d'incapacités, tel que le souligne l'article de Mathers, Thwaites, Simkins et Mallett concernant la participation des personnes ayant des incapacités liées à l'apprentissage. Selon les approches privilégiées, les personnes ayant des incapacités et leurs représentants pourront, ou non, collaborer à la définition des enjeux et proposer des solutions adaptées à leur réalité.

Nous espérons que ce numéro thématique saura interpeller les décideurs et les personnes ayant des incapacités de sorte qu'ils voient dans la ville un espace de potentialités plus que d'obstacles à la participation sociale des personnes ayant des incapacités. Une participation qui passe par l'élaboration de mesure d'accessibilité universelle et d'aménagements particuliers, mais également par l'inclusion des principaux intéressés dans les mécanismes de décisions les concernant. La ville accessible doit être plus qu'une cible, elle doit devenir un droit pour les personnes ayant des incapacités.

Charles Gaucher
Rédacteur en chef

